



MAIRIE DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 05/09/2019
Reçu en préfecture le 05/09/2019
Affiché le 05/09/2019
ID : 074-217400969-20190902-DEL2019_76-DE

TARIFS DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE et TARIFS D'ADHESION AUX PRESTATIONS

En vigueur à compter du 1^{er} septembre 2019

(tarifs approuvés par délibération n°2019/76 du 02 septembre 2019)

Les coûts ci-dessous sont exigibles quels que soient les types d'accueil :

- ❖ **Frais annuels d'adhésion aux prestations : 20 €** par famille pour l'ensemble des prestations (accueils périscolaires, restauration scolaire primaire et secondaire, accueil extrascolaire)
- ❖ **Surfacturation** : une surfacturation de 4 € sera appliquée selon les modalités prévues par le règlement intérieur en vigueur

TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS DU PRIMAIRE ET LES AGENTS COMMUNAUX

- 4,90 € le repas pour les enfants du primaire et les agents communaux
- 0,56 € de participation pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI)

RESTAURATION COLLECTIVE DU COLLEGE

- Les tarifs des repas sont votés par le conseil départemental,
- La carte cantine attribuée gratuitement aux collégiens à leur entrée en sixième est facturée 10 euros en cas de nécessité de renouvellement.

ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – DISPOSITIONS GENERALES

Les tarifs se déclinent suivant la grille des quotients familiaux ci-dessous :

	Quotients Familiaux Caisse Allocations Familiales
Tarif 1	de 0 à 650
Tarif 2	de 651 à 850
Tarif 3	de 851 à 1 200
Tarif 4	> à 1 201 ou absence de justificatif

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

Concernant les activités relevant du périscolaire, les règles suivantes sont appliquées :

- Pour les communes hors Cruseilles qui ont l'obligation de scolariser leurs enfants sur la commune de Cruseilles, les communes de résidence qui le souhaitent pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.
- Pour les communes hors Cruseilles qui n'ont pas l'obligation de scolariser leurs enfants sur Cruseilles, aucune convention ne sera conclue, les communes de résidence concernées ne souhaitant pas participer.
 Dans ce dernier cas, l'obtention d'une dérogation scolaire implique une facturation au coût réel du service comme indiqué ci-dessous :

❖ Accueil périscolaire matin (7h15-8h15)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2,00 €	0,60 €	1,40 €
T2	2,00 €	0,40 €	1,60 €
T3	2,00 €	0,30 €	1,70 €
T4	2,00 €	0,20 €	1,80 €

❖ Accueil périscolaire du soir (16h15-18h45)

Tranche 1 (16h15-17h45) y compris goûter

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	3,50 €	1,05 €	2,45 €
T2	3,50 €	0,70 €	2,80 €
T3	3,50 €	0,50 €	3,00 €
T4	3,50 €	0,35 €	3,15 €

Tranche 2 (17h45-18h45)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2,00 €	0,60 €	1,40 €
T2	2,00 €	0,40 €	1,60 €
T3	2,00 €	0,30 €	1,70 €
T4	2,00 €	0,20 €	1,80 €

A partir de 18h45, chaque quart d'heure entamé est facturé 4€.

❖ Surveillance cantine (11h15-13h15)

Cruseilles et communes conventionnées	Plein Tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
	2,30 €	2,30 €	0,00 €

ACCUEILS PERISCOLAIRES DU MERCREDI ET ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

Concernant les activités extrascolaires, la Commune de CRUSEILLES souhaite mettre en place les règles suivantes :

- Pour les communes hors Cruseilles qui ne souhaitent pas signer de convention de participation pour ces activités, le coût plein tarif du service sera facturé aux familles.
- Pour les communes hors Cruseilles qui souhaitent prendre en charge une partie du coût du service, les modalités de participation seront précisées dans les conventions.

Les tarifs applicables sont indiqués ci-dessous :

❖ Accueil de loisirs des vacances (7h30-18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	31,90 €	10,30 €	21,60 €
T2	31,90 €	8,95 €	22,95 €
T3	31,90 €	7,60 €	24,30 €
T4	31,90 €	4,90 €	27,00 €

A partir de 18h30, chaque quart d'heure entamé est facturé 4€.